



**3^{ème} concours pour l'accès à l'emploi de
secrétaire des affaires étrangères (cadre général)
au titre de l'année 2026**

LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

Les candidats sont informés qu'en l'application du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Ainsi, seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés.

Madame	BAYLE	Thalia
Monsieur	DALMAYRAC	Valentin
Monsieur	D'YVOIRE	Thomas
Monsieur	LAFARGE	Florian



Paris, le 13 janvier 2026

La Présidente du jury
Pascale TRIMBACH

La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative soit par un recours administratif soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.